



**CÉAS de la Mayenne**  
Centre d'étude et d'action sociale

6 rue de la Providence  
53000 Laval  
Tél. 02 43 66 94 34  
Fax : 02 43 02 98 70  
Mél. ceas53@wanadoo.fr  
Site Internet : www.ceas53.org

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire à destination des adhérents

Vendredi 4 novembre 2011

N° 430

## Collectivités territoriales

### La loi du 16 décembre 2010 bat de l'aile...

Nicole Borvo Cohen-Seat, sénatrice de Paris (groupe communiste, républicain et citoyen), et trente autres sénateurs ont déposé une proposition de loi, enregistrée le 21 septembre 2011, tendant à abroger, ni plus ni moins, la loi du 16 décembre 2010 portant sur la réforme des collectivités locales et la création des conseillers territoriaux.



Nicole Borvo Cohen-Seat, sénatrice de Paris.

L'argumentation est largement partagée par bon nombre d'élus politiques et de citoyens. La proposition de loi souligne que la réforme territoriale, telle qu'elle a été votée le 16 décembre 2010, aboutit à un « *appauvrissement continu des échelons territoriaux, conjugué à la neutralisation de leurs compétences* ». Entre autres, le conseiller territorial <sup>(1)</sup> ne pourra accomplir les missions qui incombent à un élu local car il sera « *privé d'une réelle attache locale et, de fait, du lien de proximité qui doit s'instaurer entre les citoyens et leurs représentants* ».

De façon plus classique dans l'argumentation contre la réforme territoriale, Nicole Borvo Cohen-Seat et ses collègues évoquent la fin du pluralisme au sein des conseils régionaux, ainsi qu'une « *régression inacceptable par la remise en cause de la parité hommes-femmes dans les assemblées régionales* » <sup>(2)</sup>.

Par ailleurs, les auteurs de la proposition de loi mentionnent la mise en place des schémas départementaux de coopération intercommunale qui s'effectue selon des modalités autoritaires, suivant un calendrier extrêmement serré <sup>(3)</sup>, sans disposer des simulations financières.

Au final, les sénateurs critiquent la méthode, mais sans oublier les coûts générés par cette réforme : « *Sa mise en œuvre semble en totale contradiction avec les exigences de restrictions budgétaires affichées* »...

### Intercommunalité : un « *inconvenient* » de calendrier

La loi du 16 décembre 2010, portant réforme des collectivités territoriales, prévoit la mise en place des nouvelles intercommunalités d'ici au 1<sup>er</sup> juin 2013. Dans la pratique, soulignent Philippe Leroy, sénateur UMP de Moselle, et deux autres collègues, ce calendrier « *présente un inconvenient puisqu'il impose des délais très contraignants aux concertations préalables* »...



Philippe Leroy, sénateur de Moselle.

En outre, les trois sénateurs évoquent un « *déficit de démocratie* » car « *les instances dirigeantes des intercommunalités seront constituées par des élus désignés aux élections municipales de 2008* ». De ce fait, ajoutent les trois sénateurs, « *ceux-ci risqueront de manquer de la légitimité nécessaire pour mettre en place les nouvelles structures intercommunales dans les meilleures conditions* ».

<sup>(1)</sup> – En 2014, les conseillers territoriaux doivent remplacer conseillers généraux et régionaux.

<sup>(2)</sup> – Cette double perspective s'explique par le mode de scrutin retenu.

<sup>(3)</sup> – Le préfet détient *in fine*, et dans tous les cas, le dernier mot. Initialement, les schémas devaient être arrêtés au plus tard le 31 décembre 2011.

Philippe Leroy et les deux autres sénateurs préconisent, par conséquent, que la date du 1<sup>er</sup> juin 2013 soit reportée. La mise en œuvre des nouvelles intercommunalités et l'installation de leurs élus pourraient ainsi avoir lieu « dans les trois mois qui suivent les élections municipa-

les de 2014 »... Mais les nouveaux élus (a priori désignés au suffrage direct) pourraient-ils remettre en question les choix effectués antérieurement ? Si oui, un délai de trois mois peut-il être réaliste ?

## Les départements se rebiffent...



Lors de son 81<sup>e</sup> congrès, qui s'est tenu du 19 au 21 octobre à Besançon, l'Assemblée des départements de France (ADF) a adopté une résolution finale qui rappelle que la situation financière des conseils généraux demeure « extrêmement délicate ». Si des réponses conjoncturelles peuvent permettre à des départements de boucler leur budget 2011, « les fondements structurels de ces déséquilibres financiers sont toujours à l'œuvre ». Ainsi, le reste à charge pour les conseils généraux sur les trois allocations individuelles de solidarité <sup>(4)</sup> « ne cesse de progresser d'année en année ». Dans ce contexte, l'annonce du report de la réforme de la dépendance, entre autres, « est une mauvaise nouvelle pour les départements ». S'y ajoute, selon l'ADF, un nouveau phénomène : « La raréfaction des crédits accordés par les banques à certaines collectivités ». Cette réalité récente risque de « pénaliser durablement l'investissement départemental »...

L'ADF se lance alors dans une défense de l'institution départementale et de la « qualité des prestations et du suivi mis en place quotidiennement pour les personnes les plus vulnérables (emploi, dépendance, handicap...) ». Aujourd'hui, pourtant, les départements, à un carrefour en matière de politiques sociales, s'interrogent : doivent-ils continuer à assurer pour le compte de la solidarité nationale la mise en œuvre des allocations individuelles (dont le volume croît fortement), ou bien, en absence de solution pérenne pour le financement de ces prestations, doivent-ils demander à l'État de reprendre à sa charge cette mission de solidarité ?

Les départements n'ont pas l'intention d'attendre la réponse. Pour « permettre l'accès de tous à des services publics locaux de qualité », ils envisagent notamment de travailler ensemble à une plate-forme pour présenter des alternatives sur ce dossier. Un manifeste pour « le département de demain » est mis en chantier.

## À vos agendas

### Le 16 novembre, à Bonchamp Du champ à l'assiette

Le **mercredi 16 novembre**, à 20 h 30, aux Angenoises, à Bonchamp, l'association Agir ensemble à Bonchamp organise un « débat citoyen » sur le thème « **Du champ à l'assiette** », avec la participation de Thierry Sabin, agriculteur à Bonchamp, Jean-Claude Font, maire de Commer, Jean-Noël Picot, restaurateur en charge de la restauration collective au Genest-Saint-Isle.

Cette réunion publique a pour objectif d'apporter une réponse aux questions suivantes : Comment recréer du lien entre les consommateurs et les producteurs ? Comment les collectivités locales peuvent-elles être force de proposition pour développer la consommation de produits locaux ? Comment peuvent-elles préserver les terres agricoles dans leur territoire ?

Entrée gratuite.

### Le 19 novembre, à Jublains La « vallée des Rois »

Le **samedi 19 novembre**, à 16 h, le Musée archéologique départemental de Jublains organise une conférence avec Florence Barberio, docteure en égyptologie, sur la « **vallée des Rois** ».

« *Bien après l'époque des pyramides, les rois d'Égypte ont compris que leur tombeau devait rester caché pour être préservé des pillards. Le faste ne disparaît pas pour autant et ce sont de splendides tombes peintes et sculptées qui s'ouvrent dans les falaises de Thèbes au Nouvel Empire* »...

Entrée gratuite.



« Les régimes autoritaires doivent se réjouir. Entre le score d'Ennahda en Tunisie, l'annonce d'une loi islamique en Libye, et le raz-de-marée à venir des Frères musulmans en Égypte, le vent tourne. Ce changement était attendu. Comme le dernier cadeau empoisonné des dictatures. Après des décennies d'infantilisation politique, l'aspiration à la démocratie ne pouvait déboucher sur l'aspiration au progrès. Ce sont donc les forces de la réaction qui ont récolté, en premier, les fruits des révolutions ».

Carole Fourest, « Le printemps, c'est fini ? » (chronique), *Le Monde* du 29 octobre 2011.

<sup>(4)</sup> – Revenu de solidarité active (RSA), prestation de compensation du handicap (PCH) et allocation personnalisée d'autonomie (APA).